

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 195-117-1906 nommant un Procureur de la République.

n° 195-117-1906

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

9 juillet 1906

Numéro JO

n° 117 du 01/08/1906

Date du numéro

1 août 1906

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu les arrêtés en date du 13 avril et du 12 mai 1906

Vu l'arrêté du 7 juillet 1906 relatif à la réorganisation du service des Affaires indigènes

Vu les nécessités du service;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Lassaïgne, commis de 1re classe des Affaires indigènes, est mis à la disposition de M. le Secrétaire Général pour les besoins du service.

Art. 2

M. l'assaïgne, commis de 1re classe des Affaires indigènes, sera chargé des fonctions de Procureur de la République près les tribunaux de la Côte Française des Somalis, en lieu et place de M. Bellot, commis de 3e classe des Secrétariats généraux et, avant d'entrer en fonctions, prètera le serment dans les formes prescrites par l'article 24 du décret du 4 Février 1904.

Art. 3

— M. Lassaïgne touchera en cette qualité l'indemnité prévue au

chapitre 5, § 1 du budget local.

Art. 4

— Le présent arrêté, qui aura son effet à compter du 9 juillet inclus, sera publié enregistré et communiqué partout où besoin sera.

